

Objet :
Permis de chasser

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser que vous voudrez bien compléter et retourner à la Fédération des Chasseurs accompagné des éléments demandés :

- * imprimé **cerfa n° 13945*04** :
 - **identité du candidat** date et signature du candidat (en veillant à ne pas dépasser le cadre)
 - **autorisation du représentant légal (pour les mineurs) date et signature**
- * **certificat médical (uniquement au verso du formulaire)**, date, signature et cachet du médecin
- * photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité (**carte d'identité ou passeport**)
- * 2 photographies d'identité récentes (**moins de 6 mois**), non scannées (format 35 X 45mm) agrafées après avoir porté vos nom et prénoms (**voir exemple**)
- * une photocopie de :
 - pour les 16 - 18 ans : la feuille de recensement
 - pour les 18 - 25 ans : certificat de participation « journée défense et citoyenneté » (anciennement JAPD)

Attention, le chèque devra être libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de l'Office Français de la Biodiversité**

- 31 € pour les mineurs
- 46 € pour les majeurs

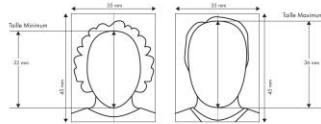
Restant à votre disposition pour de plus amples informations,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président – Henri SABAROT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX
fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - www.chasseurs33.com



Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire. (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

> FORMAT

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80 % de la hauteur de la photo.



> QUALITÉ DE LA PHOTO

La photo doit être nette, de bonne qualité sans plisures ni traces.



> PHOTOS NUMÉRIQUES

S'il s'agit d'une impression thermique, elle doit être tirée sur du papier de haute qualité à forte résolution. Les photos prises à partir d'un procédé numérique doivent être de bonne qualité, à forte résolution et tirées sur du papier photographique.



> REGARD / TEINTE

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif.



> LUMINOSITÉ / CONTRASTE

La photo doit présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée. Elle doit être en couleur et doit faire apparaître un teint naturel.



> MÈCHES ET YEUX

Les yeux sont ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif ; les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux.



> POSITIONS

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté.



> FOND / CADRAGE

Le fond doit être clair et uni. La tête doit être droite, c'est à dire que la ligne imaginaire reliant le centre des deux yeux doit être parallèle au côté haut de la photographie.



> YEUX ROUGES

Il ne doit pas y avoir de yeux rouges.



> LUNETTES

Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleur.



> MONTURES DES LUNETTES

Éviter dans la mesure du possible les montures épaisses. Les montures ne doivent pas cacher les yeux.



> COUVRE-CHEFS

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.



> EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.



INFORMATIONS PRATIQUES

IMPORTANT :

N'OUBLIEZ PAS DE NOTER SUR LE FORMULAIRE (cerfa n°13945*04) VOTRE N° DE PORTABLE OU VOTRE EMAIL. Vous serez contacté par SMS ou par email afin de fixer ensemble votre date de formation.

FORMATION

La formation est obligatoire. Elle a lieu en semaine.

Une convocation de la fédération vous sera adressée quelques semaines avant la date de la formation (*prévoir une demi-journée*).

Les candidats n'ayant pas suivi cette formation ne pourront pas se présenter à l'examen.

EXAMEN

Une seconde convocation vous sera envoyée par l'**Office Français de la Biodiversité** pour passer l'examen (*prévoir également une demi-journée*).

L'examen du permis se déroule en une séance unique composée d'exercices pratiques et de questions théoriques.

L'épreuve pratique est notée sur 21 points, les questions théoriques sur 10 points (dont une éliminatoire). L'ensemble de l'examen du permis est donc évalué sur 31 points. 25 points minimum sont nécessaires.

Un comportement dangereux ou une mauvaise réponse à une question de sécurité est éliminatoire.

A l'issue de l'examen, votre **permis de chasser vous sera remis le jour même**. Vous aurez également la possibilité de le valider (*prévoir chèque*). Des réductions importantes sont accordées aux nouveaux chasseurs pour la 1^{ère} validation.

PREPARATION A LA FORMATION ET A L'EXAMEN

Nous vous recommandons fortement de vous exercer à l'examen avant de venir en formation.

Servez-vous de notre site internet www.chasseurs33.com ou téléchargez sur votre smartphone l'application spécifique pour répondre aux 440 questions qui vous sont proposées.

Vous pouvez également visualiser le film de formation pratique que nous avons réalisé sur le stand de formation et d'examen du site de Pachan.

Un kit de formation est disponible au prix coutant au secrétariat de la Fédération

- pour la pratique : un DVD (14 €)
- pour la théorie : un livre (11 €) **ou** un DVD (20 €)

Bon de commande pour le KIT à renvoyer à la Fédération des chasseurs avec le chèque à l'ordre de la F.D.C.G.

Nom – Prénom

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. domicile :

Port :

email :